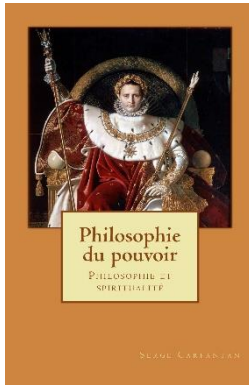


Remarques sur la politique (partie 25)



Ce dossier compile en vrac des réflexions sur la politique d'origines diverses. Surtout de Telegram et de X. S'y ajoutent quelques mises au point philosophiques. Cependant, le site *Philosophie et spiritualité* ne revendique pas les propos qui figurent ici. Ils sont donnés pour information, comme sujet de réflexion à prolonger. Il n'est pas engagé par telle ou telle affirmation présente dans ce texte. Un rappel : le site *Philosophie et Spiritualité* ne milite pour aucune organisation. Lire le Manifeste du site¹. Toutefois, ci-contre sous le titre *Philosophie du Pouvoir*, une série de leçons publiées sur le site, qui proposent les éléments de culture de base pour une réflexion sur la politique.

§1031 Hésitants à poursuivre² les débats face au mépris de l'[@AssembléeNat](#)

, les sénateurs ont finalement voté la motion de rejet préalable. Pour la 3ème fois, la chambre haute rejette le texte de l'Assemblée nationale visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. [@SebLecornu](#) peut encore arrêter ce processus³ infernal en ne donnant pas le dernier mot à l'Assemblée. Je rappelle qu'il n'y a que 32 députés à convaincre pour que l'euthanasie et le suicide assisté ne soient pas légalisés cet été en France !

Avec la nouvelle loi, des "équipes mobiles d'euthanasie" pourront venir forcer l'entrée des maisons de retraite et des établissements de santé, y compris catholiques. ==> Mais ce n'est pas tout, voici 23 problèmes graves identifiés dans la proposition de loi. ==> Lisez bien; c'est notre vie à chacun qui est en jeu !

1. C'est un seul et même médecin qui décide de toute la procédure d'euthanasie ;
2. La loi ne prévoit aucune exigence formelle quant à l'expression de la volonté de mourir ;
3. Il suffit que le médecin affirme que la personne veut mourir ;
4. Ce médecin peut rencontrer le "patient" pour la première fois le jour de la "demande";
5. L'euthanasie est possible sur les personnes sous tutelle et sous curatelle, et sur les personnes dont le discernement est altéré ;
6. Il suffit que le discernement ne soit pas "gravement" altéré lorsque la personne est supposée exprimer sa demande de mort ;
7. Une personne ayant un trouble psychique grave, telle qu'une tendance suicidaire, n'est pas exclue du processus ;
8. Le délai de réflexion n'est que de 2 jours ;
9. La décision du médecin peut être prise en quelques minutes, car aucun délai n'est fixé ;
10. Le médecin consulte deux personnes qu'il choisit lui-même ;

¹ http://www.philosophie-spiritualite.com/information_links/manifeste.htm

² https://x.com/MarieLys_Pell/status/2074501524198174924?s=20

³ <https://share.google/sRwAkTYmtVrIKR2bK>

11. La consultation peut se faire en ligne, sans rencontrer le demandeur ;
12. Les proches n'ont pas un droit à être informés ;
13. Même si la personne demande la consultation d'un proche, le médecin peut le refuser ;
14. Les proches n'ont pas le droit de contester en justice la décision du médecin ;
15. Le médecin ou l'infirmier doit veiller à ce que l'entourage de la personne objet de l'euthanasie n'exerce aucune pression pour lui faire « renoncer à l'administration de la substance létale » ;
16. La personne n'est informée qu'après avoir confirmé sa demande de mourir des modalités d'administration du poison et de son effet ;
17. Le "contrôle" est réalisé après la mort sur la base des informations transmises par le seul médecin ;
18. Le « contrôle » est réalisé par une commission nommée par le ministre de la Santé et composée de 4 personnes membres d'associations ou « désignées en raison de leurs compétences dans le domaine des sciences humaines et sociales », ainsi que de 2 médecins et de seulement 2 juges ;
19. Les médecins objecteurs de conscience qui refusent l'euthanasie sont obligés de désigner un autre médecin qui accepte de pratiquer l'euthanasie à leur place ;
20. Les établissements privés, en particulier religieux, même si tous leur personnel est objecteur, sont obligés d'accueillir des équipes mobiles d'euthanasie et d'accepter l'euthanasie de leurs résidents, sous peine de poursuites et de sanctions administratives et financières;
21. Les pharmaciens sont privés de clause de conscience et obligés de préparer le poison ;
22. La personne n'a pas un « droit » à bénéficier des soins palliatifs, sachant qu'une vingtaine de départements ne disposent d'aucune unité de soins palliatifs, et que moins de la moitié des besoins en soins palliatifs sont actuellement couverts, et que cette couverture diminue proportionnellement au vieillissement de la population;
23. Les amendements visant à séparer les procédures d'euthanasie et de celle de prélèvements d'organes ont tous été rejetés. ==> En outre, il faut tenir compte des faits suivants ; - 10% des Français sont sous antidépresseurs, - 1.000.000 de Français sont éligibles à ce jour selon la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) - Le nombre d'éligibles va croître avec le vieillissement de la population; - La légalisation de la mort anticipée permettra d'économiser environ 1,4 milliard d'euros par an en frais de santé, vieillesse et retraite (évaluation de la Fondapol, 2025).

§1032 La Chine met Ursula Von Der Leyen dans un minibus et la renvoie chez elle ! Humiliation totale. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, vient de vivre un affront diplomatique inédit en Chine. Selon des sources concordantes, les autorités chinoises l'ont fait monter dans un simple minibus avant de la renvoyer purement et simplement chez elle, sans les honneurs habituels réservés aux dirigeants européens. Ce geste spectaculaire intervient au cœur de tensions commerciales explosives entre Pékin et Bruxelles. Après des mois de menaces de sanctions et de discours agressifs de la part de l'Union européenne, la Chine aurait

décidé de répondre par un camouflet symbolique et particulièrement visible. Images et vidéos de l'incident circulent déjà sur les réseaux. Von der Leyen, habituée aux tapis rouges, s'est retrouvée traitée comme une visiteuse indésirable. Un revers cinglant pour l'Europe. Jusqu'où ira cette escalade entre la Chine et l'Union européenne ? Ce minibus pourrait bien devenir le symbole d'un nouvel équilibre mondial⁴.

§1033 L'édito de Paul Sugy : «Euthanasie, champagne et petits fours» dans #LaMatinale⁵

On apprend que le gouvernement donnera une petite sauterie estivale pour fêter le vote de l'euthanasie. Dans une semaine quand ils trinqueront au champagne, le personnel des services de soins palliatifs, les soignants, les aidants, les proches et tous ceux qui accompagnent des malades en phase terminale continueront, eux, de montrer aux personnes vulnérables ce que la République aura cessé de leur dire : que chaque vie est digne, et que chaque instant de vie compte, jusqu'au dernier souffle.



Dans l'entre-soi avec les membres de la convention citoyenne sur la fin de vie "indépendante", ça s'appelait un "cocktail de célébration". Maintenant que c'est connu, le ministère de @LPanifous le rebaptise "temps d'échange". Hypocrisie. Indécence.

Face au tollé, le ministre Panifous reporte une «célébration» prévue pour fêter l'adoption de la loi fin de vie⁶.

Le ministre des Relations avec le Parlement avait prévu, mercredi prochain, une réception réunissant les membres de la convention citoyenne

sur la fin de vie et les rapporteurs des propositions de loi afférentes. Il a finalement annulé les festivités afin de «lever toute ambiguïté».

À peine annoncé, l'événement a suscité un tollé. Un courriel consulté par *Le Figaro* a révélé que le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, Laurent Panifous, avait l'intention d'organiser, le 15 juillet au soir, une réception dans ses bureaux de l'hôtel de Clermont, pour fêter le vote définitif attendu à l'Assemblée de la proposition de loi sur l'[aide à mourir](#). Mais alors que les messages d'indignation commençaient à pleuvoir, le ministre a finalement annoncé sur X «reporter» l'événement «afin de lever toute ambiguïté sur la nature de cette rencontre».

Vous êtes offusqué parce que l'évêque parle d'excommunication. Mais dans ce cas précis, voter la mort sur ordonnance pour tous les encombrants, uniquement pour une histoire de gros sous, pour combler le trou de la Sécu, pour faire de l'argent pour l'armée, pour vos potes qui se goinfrent au Sénat et au Parlement. Vous ne tuez pas par compassion. Vous tuez pour faire des économies. Vous tuez les encombrants. Vous

⁴ <https://x.com/Pirouette15/status/2074459975527567603?s=20>

⁵ <https://x.com/PaulSugy/status/2075101841386258517?s=20>

⁶ https://www.lefigaro.fr/politique/fin-de-vie-le-cese-convie-a-une-celebration-dans-un-ministere-apres-l-adoption-definitive-de-la-loi-sur-l-aide-a-mourir-indignation-a-droite-20260708?utm_source=app&utm_medium=share&utm_campaign=android_Figaro

tuez les fragiles. Et vous appelez ça "dignité". Ce n'est pas une excommunication qu'il faudrait. C'est pire. C'est un crime contre l'humanité⁷.

En organisant cette fête de la mort des plus fragiles⁸ aussi gracieusement que le champagne qui, à nos frais y coulera à flots les promoteurs du suicide assisté et de l'euthanasie montrent bien à quelle « hauteur » se situent leur morale et leur civisme ! Peut être laisseront-ils un peu de Champagne pour la dernière coupe destinée à leurs victimes qui remplacera les derniers sacrements qui seront obligatoirement refusés selon la décision du Saint Siège (Document « le Bon Samaritain » de 2020 du Dicastère pour la doctrine de la foi, approuvé par le Pape François). Y aura-t-il un bal , forcément masqué ? Sur le musique de la danse macabre de Saint-Saëns, musique que l'on devrait entendre à l'extérieur, il existe de bonnes sonorisations ! Je ne pense pas qu'o ira jusqu'à créer un cocktail AMD qui pourrait avoir des effets inattendus, compte tenu de la forme d'humour noir des organisateurs qui ont maintenant leur devise toute trouvée « Nous irons boire sur vos tombes ».

français.

... élu député en 2022. Ancien membre du Parti socialiste ayant refusé le ralliement à la NUPES, il s'inscrit au groupe LIOT¹, dont il devient président en février 2025.

Le 12 octobre 2025, il est nommé ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement dans le gouvernement Lecornu II.

Biographie [modifier | modifier le code]

Vie professionnelle [modifier | modifier le code]

Laurent Panifous est directeur d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) à Saverdun^{2,3}.



Le mec qui voulait organiser une fête pour l'adoption de la loi Euthanasie est directeur d'Ehpad. Sans déconner. Ca ne peut pas s'inventer. Cette république est un marais putride⁹.

Coup de théâtre le cocktail du ministre des relations avec le Parlement et du CESE tous frais payés prévu pour « célébrer » puis « d'échanges » concernant la loi non encore votée est annulé ! Pas de commentaire de ma part tant il est triste de voir ces incapables indécents¹⁰.

Fin de vie | Selon *Le Figaro*, Emmanuel Macron a imposé¹¹ l'accélération du calendrier parlementaire sur l'euthanasie et le suicide assisté. Macron a écrasé Lecornu. Lors d'une réunion à l'Élysée le 6 mai, Sébastien Lecornu aurait plaidé pour ne pas brusquer le Sénat et repousser le vote définitif à septembre ou octobre. Macron a tranché l'inverse : vote final en juillet, avant l'été. Pourquoi ? Parce qu'il veut inscrire cette réforme sociétale dans le bilan de son second mandat. Voilà donc un texte qui touche à la mort, aux malades, aux familles, aux soignants, aux personnes vulnérables, au consentement libre et éclairé. Et au lieu de ralentir pour verrouiller les garanties, corriger les angles morts et respecter le débat parlementaire, Macron force le calendrier. Même son premier ministre, qui ne serait pas favorable à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté selon *Le Figaro*, s'est fait passer dessus. Comme toujours : quand le sujet est grave, Macron accélère. Quand le pays doute, il force.

⁷ <https://x.com/LiseSantolini/status/2075147717328671216?s=20>

⁸ https://x.com/michel_viot/status/2075141133731033227?s=20

⁹ <https://x.com/VictorSinclair3/status/2075199411324346520?s=20>

¹⁰ <https://x.com/christineboutin/status/2075126153044447382?s=20>

¹¹ https://x.com/jon_delorraine/status/2075303193999757611?s=20

Quand les Français méritent un vrai débat, il veut une ligne dans son bilan. Cette loi n'est pas votable en l'état. Elle doit être jetée à la poubelle.

Les Équipes mobiles d'euthanasie"

Dans la liste de Puppinck publiée avant-hier par Jeanne Smits, l'incroyable amas d'horreurs relevées par le parlementaire catholique dans la loi d'euthanasie, un point, le vingtième, mérite qu'on y revienne, tant le contraste est grand entre le viol manifeste des consciences, d'une violence intolérable, et le vocabulaire euphémique, bénin, administratif, choisi par le législateur. Il s'agit des « équipes mobiles » chargées d'aller porter la « bonne mort » aux résidents des établissements privés même si tout leur personnel refuse l'euthanasie : l'établissement est obligé de leur ouvrir ses portes et de les laisser tuer, sous peine de poursuites, de sanctions administratives et financières. Autrement dit, vous choisissez les *Petites Sœurs des Pauvres* pour finir votre vie, puis dans un moment de déprime, vous demandez en ligne à un médecin de vous aider à passer, il fait sa tambouille dans son coin, et deux jours plus tard, alors peut-être que vous n'y pensez plus, il arrive avec son équipe mobile vous faire passer ad patres sans que personne ne puisse s'y opposer. Ils sont décidément devenus complètement barjots dans les loges : cette espèce d'hybris sans aucune retenue est certainement un signe des temps.

§1034 Beaucoup me demandent ce que j'entends par « l'État profond¹² ». C'est assez simple. *L'État profond, c'est tout ce qui reste en place quand un gouvernement est réélu ou remplacé.* Les hauts fonctionnaires, les grandes administrations, les autorités administratives, les inspections, les corps de l'État, une partie de la magistrature, les agences, les cabinets permanents... Ce sont eux qui font fonctionner les institutions au quotidien : Éducation nationale, justice, police, Conseil d'État, ministères, etc. *Et c'est précisément là que se joue la continuité idéologique* du pays. Mon analyse est que, depuis plusieurs décennies, une partie importante de ces institutions est dominée par une culture politique de gauche ou sociale-démocrate. Tant que cette couche administrative et institutionnelle ne change pas, un changement politique ne suffit pas à transformer réellement le pays. C'est aussi pour cela que certaines nominations font débat. Par exemple, la nomination de Najat Vallaud-Belkacem au Conseil d'État est, pour beaucoup, le symbole de cette continuité des élites administratives, indépendamment de l'état électoral du Parti socialiste. Si un jour une majorité de droite voulait réellement appliquer son programme, elle devrait aussi réformer en profondeur les institutions : leur fonctionnement, leurs incitations, leurs modes de recrutement et leur culture administrative. Sinon, les mêmes mécanismes produiront les mêmes résultats. C'est, selon moi, l'un des sujets les plus importants de la politique française, et pourtant l'un des moins compris. Car l'état profond français est socialiste... L'héritage de Mitterrand.

Trump, quand il s'est fait élire en 2016, a fait une erreur de débutant qui a plombé son premier mandat. Il n'avait pas compris l'État profond américain. Il est arrivé seul. Sans équipe, sans plan de nominations, sans liste de personnel. Résultat : son administration a passé quatre ans à saboter ses propres décisions.

Décrets bloqués, fuites organisées, nominations retardées de plusieurs mois, hauts fonctionnaires qui se vantaient de « résister » dans les colonnes du *New York Times*. En 2024, il a retenu la leçon. Des milliers de profils identifiés avant même l'élection. Le Schedule F pour reclassifier les hauts fonctionnaires et pouvoir les

¹² <https://x.com/brivael/status/2075993799877156967?s=20>

remplacer. Un plan de personnel prêt le jour un. C'est ça, la vraie différence entre les deux mandats. Pas les idées. L'exécution administrative.

La droite française doit comprendre ça maintenant. Il est à peu près certain qu'elle va gagner en 2027. Mais gagner l'élection ne suffit pas. Si elle arrive au pouvoir sans un plan millimétré pour reprendre les institutions, il ne se passera rien. L'inertie absorbera tout. Comme elle l'a toujours fait. *L'État profond français est socialiste, c'est l'héritage de Mitterrand*, et il survivra à n'importe quelle alternance électorale si on ne s'attaque pas à sa structure. Voici donc le mapping des postes qui font réellement fonctionner ce pays.

Premier étage : les emplois à la décision du gouvernement. Environ 600 postes nommés en conseil des ministres. Les secrétaires généraux des ministères, les directeurs d'administration centrale, les préfets, les recteurs d'académie, les ambassadeurs. C'est la courroie de transmission entre le politique et l'administratif. Un ministre passe, son directeur d'administration centrale reste. *Celui qui écrit les circulaires a plus de pouvoir que celui qui passe à la télé.*

Deuxième étage : le secrétariat général du gouvernement. Le poste le plus puissant dont personne ne connaît le nom. Il coordonne tout le travail interministériel, valide tous les textes, organise la continuité de l'État. Qui tient le SGG tient la machine.

Troisième étage : le Conseil d'État. Vice-président, présidents de section, conseillers. Il donne son avis sur tous les projets de loi avant leur présentation et juge ensuite les recours contre les décrets. Il est juge et conseiller du même pouvoir qu'il encadre. Aucune réforme ne passe sans lui.

Quatrième étage : le Conseil constitutionnel. Neuf membres, renouvelés par tiers tous les trois ans, nommés par le président de la République et les présidents des deux chambres. Le calendrier des renouvellements doit être intégré dans la stratégie dès le premier jour du mandat. C'est mathématique.

Cinquième étage : la magistrature. Le Conseil supérieur de la magistrature qui gère les carrières. Les procureurs généraux, nommés en conseil des ministres. Le parquet national financier. Et surtout l'École nationale de la magistrature, qui forme idéologiquement chaque génération de juges. *On ne réforme pas la justice en changeant les lois. On la réforme en changeant qui recrute et qui forme.*

Sixième étage : l'Éducation nationale. La DGESCO, qui écrit les programmes. Le Conseil supérieur des programmes. L'inspection générale. Les recteurs. Tant que ces postes restent dans les mêmes mains, chaque génération d'élèves sort formatée par la même culture, quel que soit le ministre.

Septième étage : l'audiovisuel public et sa régulation. Présidences de France Télévisions et de Radio France. Collège de l'ARCOM, qui nomme et qui sanctionne. L'argent public finance une ligne éditoriale. Celui qui nomme les présidents fixe la ligne.

Huitième étage : les autorités administratives indépendantes et les agences. Défenseur des droits, CNIL, CNCDH, ADEME, France Stratégie, agences régionales de santé. « Indépendantes » signifie indépendantes du suffrage universel, pas de l'idéologie. Chacune produit des rapports, des normes, des sanctions, qui contraignent le politique de l'extérieur.

Neuvième étage : le circuit de l'argent. Banque de France, Caisse des dépôts, direction du Trésor, direction du budget. Bercy peut enterrer n'importe quelle réforme

en trois notes techniques. Dixième étage : la reproduction de la caste elle-même. L'INSP, ex-ENA, les grands corps, l'inspection des finances. C'est là que se fabrique l'homogénéité idéologique de la haute fonction publique. Réformer les concours, les jurys, les critères de sortie, c'est réformer les trente prochaines années.

Enfin dixième étage, l'étage européen : la représentation permanente à Bruxelles et le choix du commissaire français. La moitié de nos normes viennent de là. Ignorer cet étage, c'est reprendre la maison en laissant les clés du portail. Le programme d'un candidat sérieux en 2027 ne doit pas seulement contenir des mesures. Il doit contenir un organigramme. Des noms prêts pour chaque poste, une loi de transformation de la fonction publique prête à être votée l'été suivant l'élection, un calendrier de nominations pensé comme une campagne militaire. Parce que la vérité, c'est que l'alternance ne se joue pas dans les urnes. Elle se joue dans les organigrammes.

§1035 Création d'un observatoire de la désinformation intérieure capable de déclencher une « riposte », d'exiger la modification d'un algorithme, de rendre un compte inactif et de saisir l'Arcom, avec possibilité de demander un « blocage pur et simple¹³ ».

Est-ce un aveu de faiblesse face à la perte du narratif ? En faisant ça ils croient qu'on va changer d'idées et voter pour un candidat qu'il leur ressemble.

Ils ne vont pas "déguerpir". Il va falloir comprendre un jour que la fin ne sera ni pacifique ni démocratique, elle ressemblera plutôt à un 21 Janvier ou à un 27 Février. Il faut les chercher dans leurs lits.

Sans oublier leur objectif de remettre la main sur l'argent des annonceurs qui échappe aux propagandistes d'État à mesure que le public les fuit et qu'ils entendent bien "réorienter" vers des médias plus à leur goût (en se la jouant Sleeping Giants dans un premier temps)

§1036 **GIFLE MAGISTRALE POUR MACRON ! LA JUSTICE INTERDIT LA PRÉSENTATION D'UN QR CODE POUR LE 14 JUILLET** Saisi en urgence pour un référé liberté par l'association Vigie Liberté, le Tribunal administratif de Paris a «enjoint au préfet de police de Paris, sans délai, de s'abstenir de prendre en considération la présentation ou pas d'un QR code nominatif» délivré par la présidence de la République après inscription sur son site internet, pour pouvoir accéder à tout un périmètre englobant l'avenue des Champs-Élysées et la Place de la Concorde. Le Tribunal administratif a jugé que ce QR code nominatif «porte une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et de venir».

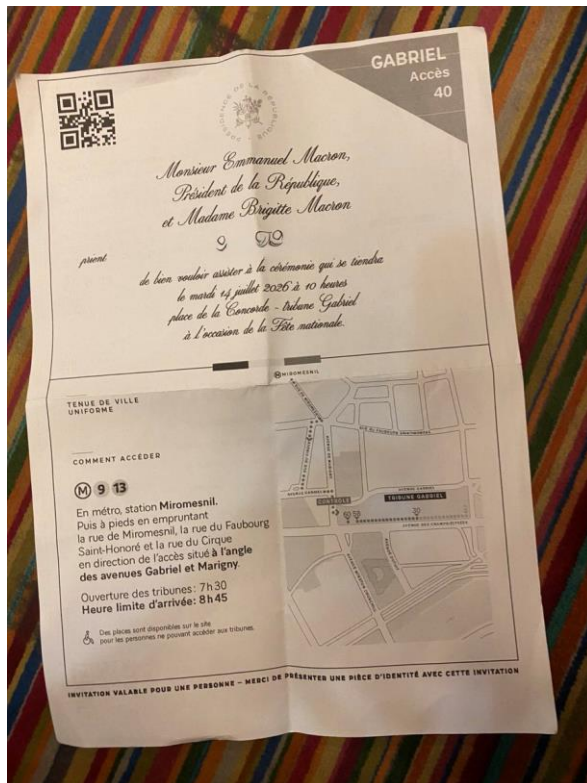
----- CONCLUSION -----

Comme tout le monde va donc pouvoir aller sur les Champs-Élysées, il n'est pas exclu que l'on assiste à des huées et des cris d'hostilité à l'apparition de Macron, de Starmer, de Zelensky et des soldats du régime néo-nazi ukrainien. La "Coalition des volontaires" va-t-elle être sifflée devant les caméras du monde entier ?

DICTATURE == LE CONSEIL D'ÉTAT RE TABLIT EN PLEINE NUIT LE QR CODE POUR LE 14 JUILLET ! Suite à la décision du Tribunal administratif de Paris, prise hier soir, d'interdire le QR code pour avoir accès au défilé du 14 juillet, le ministre de l'intérieur Laurent Nuñez a interjeté appel dans la nuit auprès du Conseil d'État. Chose tout à fait exceptionnelle, le Conseil d'État s'est réuni en pleine nuit, à 3h du matin, pour examiner la décision du Tribunal administratif de Paris. Il a décidé de la casser

¹³ <https://x.com/brivael/status/2076657571616743694?s=20>

et de rétablir l'obligation du QR Code, instaurant la nécessité d'obtenir une permission préalable pour avoir accès à notre Fête Nationale. C'est sans précédent depuis la Libération de Paris en 1944 ! On pouvait hélas s'attendre à cette décision puisque la juridiction administrative suprême a été complètement domestiquée par Macron. Au point d'être désormais devenue le garde-chiourme de la dictature macroniste au lieu d'en être le contre-pouvoir. Les Français se retrouvent donc ce matin devant une situation explosive. Des milliers de personnes ont appris hier soir qu'elles pouvaient aller librement sans QR code au défilé du 14 juillet, comme tous les ans depuis la fin de l'Occupation nazie. Elles vont découvrir ce matin qu'elles ne peuvent pas avoir accès à la zone réservée des Champs-Élysées et de la Place de la Concorde.



----- CONCLUSION -----

Cette politisation à outrance de la justice, et cette volonté de tout contrôler, censurer, interdire, réprimer, confirme que la France de Macron file un très mauvais coton. Il ne se passe désormais plus de jours sans que le psychopathe de l'Élysée n'essaye d'étouffer nos libertés publiques, et y parvienne grâce à la veulerie et à la mise au pas de tous les contre-pouvoirs. Cela risque de se terminer très, très mal.

À quelques heures du défilé du 14 juillet à Paris, le Conseil d'État rétablit le QR code obligatoire pour le public¹⁴.

Une amie qui a eu son QR code me transmet à l'instant par SMS. C'est le couple Macron qui invite, comme au restaurant. Mais ce n'est pas possible !!!

Ce qui se passe avec le 14 Juillet 2026 est absolument abominable. La macronie transforme la fête nationale en *zone interdite aux opposants* : QR code nominatif, sélection opaque, et lettres de refus froides sans aucune explication. Même après l'annulation par le tribunal administratif, le ministère de l'Intérieur fait appel en pleine nuit. Tout ça pour une seule raison : *Macron ne veut surtout pas de Français qui viendraient le siffler* sur les Champs-Élysées. C'est du mépris démocratique total, une dérive autoritaire répugnante. Honte à ce régime qui *privatise* jusqu'à notre défilé militaire. Vive la France libre !

¹⁴ https://x.com/f_asselineau/status/2076910124547948897?s=20